



AFREC

Commission Africaine
de l'Énergie

RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION POUR LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

— JUIN 2025 —



Programme d'appui aux États membres de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales pour l'amélioration ou la mise en place d'un système d'information national/régional sur l'énergie (NEIS/REIS)

Préparé pour la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Copyright © AFREC 2025. Tous droits réservés.

L'initiative de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) visant à accompagner les États membres de l'Union africaine (UA) dans la mise en place et le renforcement des systèmes nationaux d'information énergétique constitue une étape stratégique majeure pour le développement durable du secteur énergétique africain. Des données énergétiques fiables, crédibles, actualisées et complètes sont indispensables à l'élaboration de politiques efficaces, à une planification des investissements pertinente et à la mise en œuvre réussie des stratégies énergétiques aux niveaux national, régional et continental.

Ce rapport diagnostique quinquennal, assorti d'un plan d'action, offre une vue d'ensemble complète des systèmes nationaux d'information énergétique et propose des actions stratégiques pour renforcer le capital humain, les infrastructures ainsi que les ressources financières nécessaires à la modernisation de ces systèmes. En améliorant les systèmes nationaux d'information énergétique, l'AFREC entend doter les États membres d'outils modernes favorisant une prise de décision fondée sur des données probantes et renforçant le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets énergétiques.

Des systèmes d'information énergétique renforcés joueront un rôle déterminant dans l'accélération des progrès vers un accès universel à des services énergétiques modernes, abordables et fiables, conformément à l'Objectif de développement durable 7 de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils contribueront également à la réalisation des ambitions plus larges de l'Afrique en matière de sécurité énergétique, d'intégration régionale et de transformation économique.

À cet égard, la Commission africaine de l'énergie exprime sa sincère reconnaissance aux ministères de l'Énergie des 16 États membres suivants : Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gambie, Libéria, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Togo et Tunisie. L'AFREC adresse également ses remerciements aux coordinateurs nationaux, aux institutions, aux experts ainsi qu'aux parties prenantes concernées des États membres participants, dont l'engagement, la coopération et le dévouement ont été précieux tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Grâce à un engagement politique fort et à une collaboration soutenue entre les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement, les années à venir offrent une opportunité unique de moderniser et d'harmoniser les systèmes de données énergétiques et de promouvoir une planification énergétique fondée sur des données probantes à l'échelle du continent africain.

La Commission africaine de l'énergie (AFREC) est une agence spécialisée de l'énergie de l'Union africaine (UA), chargée de développer le secteur énergétique africain à travers la facilitation, la coordination, l'harmonisation, la protection, la conservation, le développement, la promotion de l'exploitation rationnelle, la commercialisation et l'intégration des ressources énergétiques en Afrique.

Elle travaille activement avec un vaste réseau d'experts et de partenaires dans les 55 États membres de l'UA, en veillant à ce que toutes les initiatives énergétiques s'alignent sur le développement futur du secteur de l'énergie en Afrique et sur la poursuite de la construction de « l'Afrique que nous voulons ».

Pour toute demande complémentaire concernant ce rapport, veuillez vous adresser au :
Directeur exécutif



Commission Africaine de l'Energie (AFREC)

02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035

Algiers, Algeria

Tel : +213 23 45 9198

Fax : +213 23 45 9200

Email : afrec@africanunion.org

Site Web : www.au-afrec.org



1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
1.1 Résultats du diagnostic	7
1.2 Axes stratégiques du plan d'action	9
1.3 Cadre de coopération	9
1.4 Plan de mise en œuvre	10
2 VUE D'ENSEMBLE DU PAYS	11
2.1 CEEAC	11
2.2 Contours de la politique énergétique régionale de la CEEAC	12
2.2.1 Adoption d'un cadre stratégique régional	12
2.2.2 Création du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique d'Afrique Centrale (CEREEAC)	12
2.2.3 Feuille de route régionale pour les énergies renouvelables	12
2.2.4 Mécanismes financiers et institutionnels	12
3 DIAGNOSTIC SUR LES STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE	13
3.1 Environnement institutionnel	13
3.2 Statistiques de l'énergie à la CEEAC	14
3.3 Analyse de la situation	15
3.3.1 Couverture régionale	15
3.3.2 Système d'information Énergétique Régional	15
3.3.3 Renforcement de capacité et ressource financières	16
3.3.4 Politiques et marchés régionaux	16
3.3.5 Qualité des informations restituées par les Etat Membres	16
3.3.6 Participation de la CER au réseau d'experts AFREC	17
3.4 Recommandations	17
4 CADRE DE COLLABORATION – CEEAC ET AFREC	18
4.1 Collaboration fondée sur un protocole d'accord	19
4.1.1 Axes de collaboration et leur portée	19
4.1.2 Structure organisationnelle	21
4.1.3 Avantages	21
4.2 Domaines de collaboration	22
4.3 Plan d'action et mise en œuvre	24
5 ANNEXES	25
5.1 Liste des entretiens	25

LISTE DES ACRONYMES

AEIS	Système et Base de données sur l'Énergie en Afrique
AFREC	African Energy Commission
BAD	Banque Africaine de Développement
CEEAC	Communauté Economique des États d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
CEREEAC	Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique en Afrique Centrale
DATI	Département de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures
DERNADER	Département de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural
DPES	Département de Prévisions Economiques et de Statistiques
DSPER	Document de Stratégie de Politique Énergétique Régionale
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FMI	Fonds Monétaire International
GN- SEC	Global Network of Regional Sustainable Energy Centres
GTT	Groupe de Travail Technique
IT	Technologie de l'Information
PEAC	Pool Énergétique d'Afrique Centrale
PF / PFN	Point Focal / Point Focal National
PIB	Produit Intérieur Brut
RDC	République Démocratique du Congo
SIE	Système d'Information Énergétique
SIEN / SIER	Système d'Information Énergétique National / Régional
UA / AU	Union Africaine

TABLE DES TABLEAUX

Table 1 : Synthèse des principaux résultats de l'évaluation diagnostique	7
Table 2 : Synthèse du cadre de coopération et rôles de la CEEAC et de l'AFREC	9
Table 3 : Liste des entretiens	25

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Aperçu du plan de mise en œuvre du Protocol de collaboration	11
Figure 2 : États membres de la CEEAC	11
Figure 3 : Environnement Institutionnel	13

1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF



La Commission de la CEEAC est en capacité de produire des statistiques énergétiques à travers le Département de la Planification Economique et des Statistiques. Ce dernier a mis en place des processus de collecte d'information auprès des États membres et a en charge l'agrégation des données, l'analyse et la diffusion.

L'organisation des statistiques énergétiques mobilise trois départements qui sont le DPES qui a en charge la collecte d'information auprès des États membres, l'agrégation des données, l'analyse et la diffusion ; le DERNADR qui a en charge les ressources naturelles et qui est concerné par les usages domestiques de la biomasse; le DATI qui a en charge les infrastructures et l'énergie qui est impliqué dans le développement du marché intégré de l'électricité et les approvisionnements en énergie.

La diffusion des informations largement aux acteurs et décideur nationaux ou un public plus large n'est pas effectif.

1.1 RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Couverture régionale

L'organisation régionale des statistiques énergétiques est organisée sous le leadership du DPES avec l'appui des deux départements qui couvrent les questions énergétiques. Sur le plan opérationnel, cette organisation souffre d'un manque de moyens humains et financiers afin de réaliser l'ensemble des activités d'un système statistique énergétique (consolidation, traitement et diffusion) notamment lorsqu'il s'agit d'organiser les réunions des experts sectoriels (points focaux) des 11 États membres. Ceci explique en partie qu'il y a peu de diffusion des données statistiques régionales.

Système d'information Énergétique Régional	La création d'un système statistique énergétique régional est une perspective qui se situe dans le moyen terme. Des challenges se profilent sa mise en œuvre : • Harmoniser les concepts, méthodes et outils • Rendre interopérable le système statistique énergétique régional avec des systèmes statistiques établis (SIE PEAC...) • Renforcer les capacités des points focaux nationaux • Mettre en place des infrastructures IT sécurisées. Dans ce domaine l'AFREC est en avance des appuis techniques de l'AFREC sous forme de partage d'expérience et même d'appuis dans la phase de conception d'un projet peuvent être envisagés
Renforcement de capacité et ressource financières	La formation des PF Nationaux est généralement la première demande pour répondre à la problématique de qualité et de complétudes des informations. L'appui financier pour l'organisation d'ateliers régionaux (formation, échanges...) suit cette demande, car l'absence de ressources impacte l'étendue des activités conduites dans le cadre des statistiques énergétiques régionales.
Politiques et marchés régionaux	La Politique Régionale en matière d'Énergie cible principalement le marché de l'électricité et son intégration régionale (portée par le PEAC). C'est un domaine d'envergure régional qui justifie de mettre en place un observatoire sur les échanges, les tarifs ou l'infrastructure (SIE -PEAC). Plus récemment la création de la CEREEAC qui met en œuvre les politiques énergétiques régionales des Energies Renouvelables et d'efficacité énergétique ouvre un nouveau champ pour les statistiques énergétiques, cela concerne les Energies Renouvelables hors réseau, la biomasse et naturellement l'Efficacité énergétique. Dans ces domaines, peu de données sont accessibles directement sans une logistique importante sur le terrain.
Qualité des informations restituées par les États membres	La question de la qualité et de la complétude des informations sont des préoccupations dans la constitution des statistiques énergétiques. Les problématiques reposent sur : • L'utilisation de définitions statistiques qui n'est pas identique dans tous les États membres ; • Qualité variable des statistiques d'usages finaux, au sens de leur niveau de désagrégation/ agrégation, comme de leur identification (par exemple les pertes de distribution) suivant les pays. Sur la complétude, le traitement des données manquantes est toujours une difficulté.
Participation de la CER au réseau d'experts AFREC	Le principal atout de la CEEAC est sa connaissance profonde du terrain et de ses infrastructures, de ce point de vue c'est un plus pour les institutions continentales comme l'AFREC de bénéficier de cette expertise dans les études thématiques qu'elle pilote. C'est également une réciprocité par rapport aux autres aspects des appuis apportés par l'AFREC dans un cadre de collaboration.

Table 1 : Synthèse des principaux résultats de l'évaluation diagnostique

1.2 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION

Les axes stratégiques qui concourront développer le système de statistiques énergétiques régionales de la CEEAC sont :

- ➔ Améliorer la qualité des données des États membres en harmonisant les méthodes et les outils de collecte de donnée
- ➔ Renforcer les capacités du réseau des Points Focaux Nationaux impliqué dans les statistiques énergétiques et atteindre un niveau de qualité et de fiabilité compatible avec les standards internationaux et continentaux
- ➔ Renforcer les moyens humains dédiés aux statistiques énergétiques régionales, renforcer également les ressources budgétaires et notamment rechercher des synergies avec les programmes de l'AFREC
- ➔ Développer la collaboration avec l'AFREC afin de bénéficier de son expérience et de ses outils de promotion des politiques énergétiques et de renforcement compétence

1.3 CADRE DE COOPÉRATION

Le développement de la collaboration entre CEEAC et AFREC apparaît comme un moyen qui participe à la mise en place de ces éléments de stratégie. À cette fin la rédaction puis la mise en place d'un protocole de collaboration renforcée sont proposés dans le cadre de cette étude. Les axes de collaboration et les rôles des entités sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Axe de collaboration	Rôle de l'AFREC	Rôle CEEAC
Développement et harmonisation de bases de données sur l'énergie	Retour d'expérience sur les bases de données	Diffusion des Méthodes et outils auprès des États membres et institutions régionale
Renforcement de capacité	Préparer un plan pluriannuel de renforcement de capacité Organiser des ateliers de formation et fournir un soutien technique	Identifier des sources de financement Faciliter la coordination des ateliers et soutenir la mise en œuvre nationale
Collecte et diffusion des données	Mise à disposition des données AFREC Agréger, valider et publier des données continentales	Identification d'un réseau commun de points focaux nationaux énergie Harmonisation des supports d'enquête
Renforcement de la participation de la CER aux groupes techniques de l'AFREC	Mettre en place un cadre de participation de la CEEAC sur des sujets d'intérêt commun	Organisation de la représentation de la CEEAC dans les activités et instances techniques AFREC

Table 2 : Synthèse du cadre de coopération et rôles de la CEEAC et de l'AFREC

ÉTAPE 1 : INITIER UN DIALOGUE BILATÉRAL

- Organiser des discussions de haut niveau entre l'AFREC et les Départements de la Commission CEEAC (DERNADR, DATI et DPES).
- S'aligner sur des objectifs communs, tels que l'harmonisation de la collecte de données énergétiques, l'amélioration de la qualité des données et le soutien aux États membres dans le développement d'un système d'information sur l'énergie (SIEN).

ÉTAPE 2 : DÉFINIR LE CHAMP D'APPLICATION DE LA COOPÉRATION

- Définir clairement les domaines thématiques de collaboration.
- Harmonisation des méthodologies des statistiques de l'énergie et soutien aux systèmes d'information sur l'énergie,
- Renforcement des capacités et assistance technique aux États membres de la CEEAC,
- Collectes de données,
- Participation de la CEEAC dans les groupes techniques de l'AFREC.

ÉTAPE 3 : RÉDIGER LE PROTOCOLE D'ACCORD

- Inclure les objectifs, les rôles et les responsabilités, la structure de gouvernance, les mécanismes de rapport et d'examen,
- Proposer un comité de pilotage conjoint pour la coordination,
- Définir les domaines de création de groupes de travail techniques dédiés (efficacité énergétique, énergie de la biomasse, etc.)

ÉTAPE 4 : OBTENIR L'ADHÉSION INSTITUTIONNELLE

- Partager le projet de protocole d'accord pour des examens internes au sein des Départements des Commissions AFREC et CEEAC,
- Consulter les principales parties prenantes nationales (ministères de l'énergie, bureaux de statistiques),
- Finaliser et signer officiellement le protocole d'accord lors d'un événement de haut niveau ou d'un dialogue politique.

ÉTAPE 5 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONJOINTES

- Élaborer un plan de travail pluriannuel,
- Désigner des points focaux et établir l'unité en charge de la coordination,
- Surveiller, évaluer et rendre compte des progrès réalisés lors de réunions conjointes semestrielles.

Figure 1 : Aperçu du plan de mise en œuvre du Protocol de collaboration

2 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉGION



Figure 2 : États membres de la CEEAC

2.1 CEEAC

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) est une organisation régionale créée le 18 octobre 1983 à Libreville, au Gabon, par la signature de son traité constitutif, révisé en 2019 et entré en vigueur en 2020. Elle regroupe onze États membres : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. La CEEAC est l'une des huit Communautés Économiques Régionales reconnues comme piliers de l'intégration régionale en Afrique, jouant un rôle clé dans la construction de la Communauté Économique Africaine prévue par le Traité d'Abuja.

La CEEAC vise à promouvoir la coopération et le renforcement de l'intégration régionale en Afrique Centrale dans les domaines politique, sécuritaire, économique, monétaire, financier, social, culturel, scientifique et technique. Son objectif est de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître la stabilité économique, et de préserver des relations pacifiques entre ses États membres tout en contribuant au développement du continent africain.

La CEEAC œuvre au développement des infrastructures de transport, à la consolidation du marché énergétique régional, à la gestion durable des ressources naturelles via la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), et à la promotion du commerce et de l'industrie régionale.

La région couvre une superficie de 6,67 millions de km². Elle dispose d'importantes ressources naturelles, notamment pétrolières, minières, agricoles et forestières, avec un potentiel hydroélectrique estimé à 60 % de celui du continent africain. L'économie régionale est dynamique, portée par l'exportation des hydrocarbures, l'exploitation forestière, les industries minières et les agro-industries.

L'économie de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) demeure fortement dépendante de l'exportation des ressources naturelles, avec plus de la moitié des emplois rattachés

à l'agriculture en 2021 selon la Banque mondiale. Après un rebond post-pandémie à 4,8 % en 2021, la croissance du PIB réel de la sous-région a été estimée à 3,9 % en 2022. Les perspectives restent favorables avec une croissance attendue de 4,1 % en 2023, 3,7 % en 2024 et un retour à 4,0 % en 2025 (UNECA). Toutefois, l'inflation demeure élevée dans la région, atteignant en moyenne 12,8 % en 2022, principalement en raison de la hausse des prix alimentaires et des pressions sur l'offre céréalière, avec des pics notables en Angola (21,4 %), au Burundi (18,9 %) et à Sao Tomé-et-Principe (18,0 %).

La population de la CEEAC était estimée à environ 200 millions d'habitants en 2023 (Banque mondiale, UNData). La croissance démographique est estimée à plus de 2,5 % par an (BAD) et elle se caractérise par une population très jeune : l'âge médian reste inférieur à 20 ans dans la plupart des pays membres (FAO, UNData). La République Démocratique du Congo concentre près de 45 % de la population totale de la région, suivie par l'Angola et le Cameroun. Malgré un léger ralentissement de la natalité dans certains États, les taux de fécondité demeurent élevés, notamment au Tchad et en Angola, ce qui exerce une forte pression sur les systèmes éducatif, sanitaire et sur le marché de l'emploi. L'espérance de vie moyenne dans la région s'établit autour de 62 à 65 ans, avec des disparités importantes entre les pays membres (FMI, BAD). Cette structure démographique, dominée par une forte proportion de jeunes, représente à la fois un défi majeur en matière de politiques publiques et une opportunité pour la croissance, à condition de renforcer l'investissement dans l'éducation, la santé et la création d'emplois.

2.2 CONTOURS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE DE LA CEEAC

La politique énergétique régionale de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'articule autour d'une transition énergétique durable, d'une intégration régionale des marchés de l'énergie, et d'un accès universel à des services énergétiques modernes. Elle s'appuie sur des stratégies et institutions dédiées, en cohérence avec les orientations des partenaires internationaux comme l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et l'IRENA.

2.2.1 ADOPTION D'UN CADRE STRATÉGIQUE RÉGIONAL

La CEEAC a adopté plusieurs textes fondateurs, dont le Livre Blanc CEEAC/CEMAC sur l'accès universel aux services énergétiques (mai 2015) et le Document de Stratégie de Politique Énergétique Régionale (DSPER) du PEAC (décembre 2014), qui fixent les grandes orientations pour l'intégration énergétique régionale et la promotion des énergies renouvelables.

2.2.2 CRÉATION DU CENTRE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (CEREEAC)

Inauguré en mars 2023, le CEREEAC est l'organe technique chargé de coordonner et de mettre en œuvre la politique régionale sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il vise à transformer le paysage énergétique de l'Afrique centrale, à accélérer la transition énergétique et à promouvoir un marché intégré et inclusif des produits et services énergétiques durables.

Le CEREEAC s'inscrit dans le réseau GN-SEC (Global Network of Regional Sustainable Energy Centres) coordonné par l'ONUDI, en synergie avec d'autres centres régionaux africains et sous l'égide de l'Union Africaine, facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

2.2.3 FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Élaborée avec l'appui de l'IRENA et de l'ONUDI, cette feuille de route vise à lever les barrières au développement des énergies renouvelables, à renforcer la coopération transfrontalière et à stimuler l'innovation et le transfert technologique.

2.2.4 MÉCANISMES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

La CEEAC a mis en place un Fonds de Développement du secteur électrique et un Fonds pour l'économie verte afin de soutenir les investissements et la mobilisation de ressources pour les projets énergétiques régionaux.

La CEEAC renforce fortement son intégration régionale dans le secteur de l'énergie en ajoutant à la dimension du marché régional de l'Énergie la dimension de l'accès universel à l'énergie à travers le développement des énergies renouvelables. La mise en œuvre des politiques régionales est répartie entre les deux institutions techniques de la CEEAC le PEAC et le CEREEAC.

3 DIAGNOSTIC SUR LES STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE



Ce diagnostic a été élaboré en étroite collaboration avec les points focaux désignés au sein du programme Énergie de la CEEAC. Les résultats sont basés sur des entretiens structurés portant sur les institutions, les ressources et les processus statistiques en place, ainsi qu'un examen détaillé des besoins et des défis en matière de données partagés par les PF. Les annexes du présent document contiennent une bibliographie et des détails supplémentaires sur les entretiens structurés.

3.1 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



Figure 3 : Environnement Institutionnel

La gouvernance de la CEEAC est organisée à travers des institutions qui remplissent des missions définies :

>	Conférence des Chefs d'État et de Gouvernements. C'est l'organe suprême qui définit les grandes orientations stratégiques,
>	Conseil des Ministres. Il coordonne, suit et harmonise les politiques sectorielles,
>	La Commission, c'est l'organe exécutif composé du Président, du Vice-président et de plusieurs commissaires,
>	Le Comité consultatif et les Comités Techniques Spécialisés. Ils préparent les dossiers présentés au Conseil des Ministres.

Les institutions spécialisées et les agences sont en charge de la mise en œuvre des politiques qui visent à renforcer l'intégration communautaire. Elles interviennent dans les domaines de la défense, Administration, Pêche, Adaptation aux Changements climatiques, biodiversité, Énergie, etc.

Dans les domaines qui concernent l'Énergie, on peut citer :

>	PEAC – Pool Énergétique de l'Afrique Centrale. La mission du PEAC est de développer un marché régional intégré de l'électricité, en assurant l'interconnexion des réseaux nationaux, l'harmonisation des politiques énergétiques, et l'optimisation de l'exploitation des ressources énergétiques de la région.
>	CEREEAC - Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour l'Afrique centrale. Sa Mission est de mettre en œuvre la politique régionale en énergies renouvelables et efficacité énergétique, accélérer la transition énergétique, assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes.

En complément à ces organes décisionnels et exécutifs, les institutions communautaires exercent le contrôle institutionnel et les arbitrages des différends :

>	Parlement communautaire (en projet)
>	Cour de Justice communautaire (en cours de mise en place)
>	Institutions financières régionales (banque centrale...)

3.2 STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE À LA CEEAC

La commission de la CEEAC dispose d'un Département de Prévisions Economiques et de Statistiques (DPES) dont le point le Directeur est le Point Focal de la CER. À ce titre le DPES produit des statistiques sur l'énergie dans le cadre des activités d'étude et de prévision pour le compte de la CEEAC.

Le département Statistique consolide des données régionales du secteur énergétique pour la production de rapports, dont certains restent internes, et dont d'autres comme les annuaires statistiques sont publics.

La collecte d'information de base se fait au niveau des États membres. La DPES pour réaliser son travail d'agrégation adresse des demandes aux Points focaux des 11 États membres sous plusieurs formes :

>	Une liste d'indicateurs et de données à fournir régulièrement par les pays,
>	Un travail d'échange avec des points focaux nationaux désignés dans les institutions nationales et,
>	Des missions de terrain durant lesquels les pays sont visités et sollicités pour préciser certaines données.

L'agrégation des données, l'analyse et l'exploitation sont ensuite faites par le DPES.

Vis-à-vis de l'appui aux Etats Membres, le rôle du DPES est d'harmoniser les méthodologies et les définitions statistiques afin d'en faciliter l'agrégation, et également fournir du conseil aux états membres.

Une autre institution régionale établit des statistiques sur les systèmes électriques régionaux : Le Pool Energétique d'Afrique Centrale, qui traite essentiellement des données en termes de demande d'énergie électrique et d'échanges transfrontaliers. En 2025, le PEAC a lancé la mise en œuvre de sa nouvelle plateforme SIE-PEAC qui doit permettre l'accès à des données des systèmes électriques.

Deux départements de la Commission sont concernés par la question énergétique et sont utilisateurs des données produites par le DPES :

>	le Département en charge des ressources naturelles (DERNADR)
>	le département en charge des infrastructures et de l'énergie (DATI)

C'est en commun à travers le Point focal de la CEEAC que ces trois entités de la Commission de la CEEAC ont exprimé des attentes vis-à-vis d'une collaboration avec l'AFREC.

3.3 ANALYSE DE LA SITUATION

3.3.1 COUVERTURE RÉGIONALE

L'organisation régionale des statistiques énergétiques est organisée sous le leadership du DPES avec l'appui des deux départements qui couvrent les questions énergétiques. Sur le plan opérationnel, cette organisation souffre d'un manque de moyens humains et financiers afin de réaliser l'ensemble des activités d'un système statistiques énergétique (consolidation, traitement et diffusion) , notamment lorsqu'il s'agit d'organiser les réunions des experts sectoriels (points focaux) des 11 États membres. Ceci explique en partie qu'il a peu de diffusion des données statistiques régionales.

3.3.2 SYSTÈME D'INFORMATION ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL

La création d'un système statistique énergétique régional est une perspective qui se situe dans le moyen terme. Déjà des challenges se profilent pour la mise en œuvre d'un projet de SIE Régional :

>	Harmoniser les concepts, méthodes et outils (aussi bien dans le contexte du SIE Régional que pour le travail d'agrégation que fait actuellement le DPES)
>	Rendre interopérable le système statistique énergétique régional avec des systèmes établis, comme la base de données continentale de l'AFREC ou encore le SIE PEAC (qui ne couvrira que les secteurs électriques et échanges transfrontaliers).
>	Renforcer les capacités des point focaux nationaux et de la CEEAC pour l'exploitation du SIE Régional, à l'image de ce que met en place l'AFREC en termes de renforcement de capacité de base.
>	Assurer la diffusion de l'information
>	Mettre en place des infrastructures IT sécurisées.

Il est clair que dans ce domaine l'AFREC est en avance par rapport à la CEEAC. Le PF CER exprime sur ce point que des appuis techniques de l'AFREC sous forme de partage d'expérience et même d'appuis dans la phase de conception d'un projet sont envisagés dans les échanges CEEAC / AFREC.

La transmission des données nationales collectées par l'AFREC est jugée intéressante dans un contexte adapté aux cadres institutionnels.

Sur le plan pratique elle permet surtout de :

>	Compenser de façon transitoire l'absence d'un outil de de dématérialisation diffusion de l'information
>	D'accélérer le processus d'harmonisation

3.3.3 RENFORCEMENT DE CAPACITÉ ET RESSOURCE FINANCIÈRES

La formation des PF Nationaux est généralement la première demande pour répondre à la problématique de qualité et de complétudes des informations :

>	Formation des PFN aux collectes de données statistiques énergétiques et surtout sur les définitions des données
>	Formation des CER également dans les départements en prise avec les statistiques Energétiques

L'appui financier pour l'organisation d'ateliers régionaux (formation, échanges...) suit cette demande, car l'absence de ressources impacte l'étendue des activités conduites dans le cadre des statistiques énergétiques régionales.

Enfin la connaissance des usages finaux et usage bois Énergie est une question également qui rentre dans la préoccupation d'appui financier (organisation d'enquêtes, études régionales continentales).

3.3.4 POLITIQUES ET MARCHÉS RÉGIONAUX

La Politique Régionale en matière d'Énergie cible principalement le marché de l'électricité et son intégration régionale portée par le PEAC. Cela concerne toutes les activités de production électrique, mais aussi le transport et les interconnexions entre les réseaux nationaux. C'est le seul domaine d'envergure régional qui justifie de mettre en place un observatoire sur les échanges, les tarifs ou l'infrastructure (SIE -PEAC).

Plus récemment la création de la CEREEAC qui met en œuvre les politiques énergétiques régionales des Energies Renouvelables et d'efficacité énergétique ouvre un nouveau champ pour le monitoring des politiques et les statistiques énergétiques, cela concerne les Energies Renouvelables hors réseau, la biomasse et naturellement l'Efficacité énergétique.

Dans ces domaines, peu de données sont accessibles directement sans une logistique importante sur le terrain. Un partage d'expérience et d'information régional et/ou des études est le meilleur levier pour améliorer la compréhension des usages de l'énergie et d'affiner les modèles de désagrégation d'information statistique.

Le PF CER souligne les besoins dans ces domaines et les difficultés dans l'analyse des informations.

3.3.5 QUALITÉ DES INFORMATIONS RESTITUÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES

La question de la qualité et de la complétude des informations sont des préoccupations dans la constitution des statistiques énergétiques. Sur la qualité selon le PF CER, les problématiques principales reposent sur

>	L'utilisation de référentiel de définitions statistiques qui n'est pas identique dans tous les États membres. Ce qui bien évidemment créer des situations délicates lors de l'agrégation d'informations
>	Les statistiques d'usages finaux sont variables, au sens de leur niveau de désagrégation/ agrégation, comme de leur identification (par exemple les pertes de distribution) suivant les pays. Ceci pose des problèmes lors de la consolidation régionale.

Sur la complétude le traitement des données manquantes est toujours une difficulté, et dans ce cas le PF CER exploite les données des pays frontaliers s’il y a des interactions identifiées ou des CER voisines comme c’est le cas pour traiter l’information de pays comme l’ANGOLA ou la RDC qui participent à plusieurs CER (l’objectif étant avant tout d’harmoniser les données)

3.3.6 PARTICIPATION DE LA CER AU RÉSEAU D’EXPERTS AFREC

Le principal atout de la CEEAC est sa connaissance profonde du terrain et de ses infrastructures, de ce point de vue c’est un plus pour les institutions continentales comme l’AFREC de bénéficier de cette expertise dans les études thématiques qu’elle pilote.

C’est également une réciprocité par rapport aux autres aspects des appuis apportés par l’AFREC dans un cadre de collaboration.

3.3.7 RECOMMANDATIONS

La Commission de la CEEAC est en capacité de produire des statistiques énergétiques à travers le Département de la Prévision Economique et des Statistiques. Ce dernier a mis en place des processus de collecte d’information auprès des États membres et a en charge l’agrégation des données, l’analyse et la diffusion.

L’organisation des statistiques énergétiques mobilise trois départements qui sont le DPES qui a en charge la collecte d’information auprès des États membres, l’agrégation des données, l’analyse et la diffusion ; le DERNADR qui a en charge les ressources naturelles et qui est concerné par les usages domestiques de la biomasse; le DATI qui a en charge les infrastructures et l’énergie qui est impliqué dans le développement du marché intégré de l’électricité et les approvisionnements en énergie.

La diffusion des informations largement aux acteurs et décideur nationaux ou un public plus large n’est pas effectif.

Les axes stratégiques qui concourront développer le système de statistiques énergétiques régionales de la CEEAC sont :

1	Améliorer la qualité des données des États membres en harmonisant les méthodes et les outils de collecte de donnée
2	Renforcer les capacités du réseau de Point Focaux Nationaux impliqué dans les statistiques énergétiques et atteindre un niveau de qualité et de fiabilité compatible avec les standards internationaux et continentaux
3	Renfoncer les moyens humains dédiés aux statistiques énergétiques régionales, renforcer également les ressources budgétaires et notamment rechercher des synergies avec les programmes de l’AFREC
4	Développer la collaboration avec l’AFREC afin de bénéficier de son expérience et de ses outils de promotion des politiques énergétiques et de renforcement compétence

Le développement de la collaboration entre CEEAC et AFREC apparait comme un moyen qui participe à la mise en place de ces éléments de stratégie. À cette fin la rédaction puis la mise en place d’un protocole de collaboration renforcée sont proposées dans le cadre de cette étude.

4 CADRE DE COLLABORATION CEEAC ET AFREC



Sur la base des interactions largement positives entre la CEEAC et l'AFREC par le biais de divers engagements ponctuels et ad hoc et d'un intérêt commun accru pour l'amélioration des capacités statistiques en matière d'énergie tant au niveau régional que continental, un cadre de collaboration plus structuré et mieux défini peut être envisagé entre les deux entités.

Un cadre de collaboration impliquerait un partenariat structuré et formalisé permettant aux deux organismes d'identifier les synergies, d'aligner les ressources et l'expertise et de définir des objectifs stratégiques communs. Il serait particulièrement pertinent de structurer des mécanismes formels pour faciliter la coopération à long terme d'une manière plus systématique.

La promotion d'une coopération plus efficace dans le domaine des statistiques sur l'énergie permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- > Meilleure visibilité des performances du secteur de l'énergie et amélioration de la prise de décision fondée sur les données
- > Alignement accru entre les priorités régionales et continentales en matière de développement énergétique
- > Éviter les doubles emplois, rationaliser et mettre en commun les ressources et l'expertise le cas échéant
- > Soutenir l'application de méthodologies cohérentes. Accroître la fiabilité et la comparabilité des données
- > Partage interinstitutionnel des connaissances et renforcement des capacités sur les questions clés
- > Des environnements politiques harmonisés pour soutenir la planification énergétique
- > Coopération structurée à long terme au-delà des projets ponctuels ou des initiatives des donateurs

Ce plan-cadre de collaboration peut commencer par établir une base solide pour un futur partenariat grâce à une série de protocoles d'accord décrivant l'étendue de la coopération, les objectifs communs, les rôles et les attentes des deux parties. Il sert de pierre angulaire à l'établissement d'une compréhension mutuelle et oriente le dialogue futur.

Bien qu'il ne soit pas réellement contraignant, un protocole d'accord va au-delà d'un simple accord, car il identifie des obligations formelles et une stratégie de coopération concrète pour les deux parties. Il constitue une étape importante dans la phase de négociation entre les parties identifiées, qui évoluent vers un engagement plus formel.

4.1.1 AXES DE COLLABORATION ET PORTÉE

La Politique Régionale en matière d'Énergie cible principalement le marché de l'électricité et son intégration régionale portée par le PEAC. Cela concerne toutes les activités de production électrique, mais aussi le transport et les interconnexions entre les réseaux nationaux. C'est le seul domaine d'envergure régional qui justifie de mettre en place un observatoire sur les échanges, les tarifs ou l'infrastructure (SIE -PEAC).

Plus récemment la création de la CEREEAC qui met en œuvre les politiques énergétiques régionales des Energies Renouvelables et d'efficacité énergétique ouvre un nouveau champ pour le monitoring des politiques et les statistiques énergétiques, cela concerne les Energies Renouvelables hors réseau, la biomasse et naturellement l'Efficacité énergétique.

Dans ces domaines, peu de données sont accessibles directement sans une logistique importante sur le terrain. Un partage d'expérience et d'information régional et/ou des études est le meilleur levier pour améliorer la compréhension des usages de l'énergie et d'affiner les modèles de désagrégation d'information statistique.

Le PF CER souligne les besoins dans ces domaines et les difficultés dans l'analyse des informations.

a. Harmonisation des données énergétiques

Le protocole d'accord inclut une composante détaillant les moyens d'harmoniser dans l'espace CEEAC les méthodologies en termes de collecte de données, de traitement et de communication des statistiques énergétiques. Il peut tirer parti des travaux existants menés par l'AFREC en termes de cadres normalisés et des deux phases du projet de l'AFREC visant à produire des diagnostics et des plans d'action pour l'amélioration et le développement des systèmes nationaux d'information sur l'énergie (SIEN), qui incluaient les États membres de la CEEAC suivants :

- Phase I (achevée fin 2022) : République du Congo et Gabon
- Phase II (en cours) : Cameroun, République Centrafricaine, Tchad et Guinée Équatoriale.

Sur la base de la base de données de l'AFREC et d'un dialogue centré sur l'origine, la disponibilité et la qualité des données, la CEEAC peut utiliser les bases de données et les structures existantes pour développer son propre ensemble d'indicateurs pertinents pour la région de l'Afrique Centrale et ses propres priorités et intérêts politiques régionaux afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la réalisation de son propre ensemble d'objectifs et de cibles en matière d'énergie et la manière dont ils s'inscrivent dans les objectifs énergétiques continentaux plus larges tels que définis par l'AFREC.

b. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est une composante essentielle du développement des capacités techniques des États membres à faire progresser les statistiques et les systèmes d'information sur l'énergie. Des formations et des ateliers organisés régulièrement favorisent une communication ouverte et l'établissement de relations entre les organisations, ce qui est essentiel pour une collaboration durable dans le cadre d'un protocole d'accord. Ces événements servent également à coordonner les projets en cours, à aligner les objectifs et à s'assurer que toutes les parties prenantes travaillent à la réalisation d'objectifs communs.

En développant un pool commun d'expertise et de ressources, les formations et ateliers peuvent contribuer à réduire la duplication des efforts et à promouvoir une utilisation plus efficace des fonds et du personnel disponibles. Ils peuvent également contribuer à identifier les possibilités de recherche conjointe, de développement de projets et de co-développement d'outils ou de plateformes pour la gestion des données énergétiques.

En accord avec les actions de l'AFREC pour renforcer les capacités de ses États membres en matière de gestion des données énergétiques, de statistiques de l'énergie et de méthodes statistiques, les deux parties peuvent :

- Développer des programmes de formation communs qui s'appuient sur les thèmes et les contenus de formation existants de l'AFREC, associés à l'expertise régionale de la CEEAC.
- Organiser des ateliers thématiques communs pour combler les lacunes en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne la biomasse et l'efficacité énergétique. Ces ateliers faciliteraient l'échange d'informations, de méthodes et de bonnes pratiques, permettant aux participants de tirer parti de leurs expériences respectives et d'adopter des stratégies éprouvées pour la collecte, la gestion et la communication de données sur l'énergie.

c. Intégration régionale

L'intégration régionale porte sur les aspects suivants :

Rationaliser et renforcer le réseau des points focaux nationaux (PFN) : la CEEAC dispose actuellement d'un réseau de PFN au sein des ministères de l'Énergie de ses États membres. De même, l'AFREC utilise un réseau actif de PFN, qui peut rapidement se multiplier avec un Point Focal nommé pour chaque thème énergétique (bilan énergétique, l'efficacité énergétique, capacité des centrales électriques, prix et taxes). L'objectif est de disposer d'un réseau commun de PFN pour les données énergétiques, ce qui est essentiel pour faciliter une communication régulière et efficace, organiser des ateliers régionaux et s'assurer que les PFN reçoivent une formation continue et une assistance technique dans le cadre des programmes de renforcement des capacités de l'AFREC comme de la CEEAC.

Établir au niveau de la CEEAC un processus de diffusion des données collectées par l'AFREC auprès des États membres de la CEEAC, afin d'éviter la duplication des efforts de collecte de données et d'optimiser les ressources. La CEEAC collecte auprès de l'AFREC des données critiques pertinentes et les diffuse en interne aux décideurs, planificateurs et parties prenantes de la CEEAC. Cela facilite, en partie, la capacité de la CEEAC à évaluer les tendances énergétiques et les progrès par rapport aux objectifs énergétiques définis dans le cadre de ses politiques et stratégies énergétiques internes, et éventuellement à identifier les lacunes dans les données nécessaires pour répondre efficacement aux priorités.

Organiser dans la mesure du possible, les échanges de données entre la CEEAC ainsi que les institutions parties prenantes du système de statistique énergétique régional et l'AFREC afin d'améliorer la couverture des données des bases de données énergétiques continentales de l'AFREC.

d. harmonisation des politiques énergétiques régionales

La CEEAC et l'AFREC soulignent l'importance de l'harmonisation des politiques, des stratégies et des programmes énergétiques entre les États membres. Cette harmonisation est facilitée par les actions de l'AFREC pour normaliser les méthodologies et les pratiques de collecte de données afin que tous les pays communiquent des informations comparables, ce qui facilite l'alignement des politiques nationales sur les objectifs régionaux et réduit les incohérences.

Ceci peut être soutenu par la création de groupes de travail techniques (GTT) pour des domaines spécifiques (par exemple, la biomasse, l'efficacité énergétique domestique, l'harmonisation des questionnaires énergétiques, etc.). Le GTT peut aider à identifier et à favoriser les opportunités de collaboration au niveau des États membres pour optimiser la collecte de données et le partage des connaissances qui en découle.

4.1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Un comité de pilotage conjoint est mis en place avec des représentants de l'AFREC, de la Commission de la CEEAC, et des institutions et agences de la CEEAC spécialisées dans le domaine de l'énergie (CEREEAC, PEAC...). Ce comité directeur sert d'organe de gouvernance stratégique pour la collaboration en matière de statistiques énergétiques dans la région de l'Afrique Centrale.

Son rôle consiste en :

Supervision stratégique et d'harmonisation en termes de méthodologie, de définition et adaptation des priorités de la collaboration en matière de statistiques de l'énergie. Il définit des objectifs de collecte de données (par exemple, la biomasse, les énergies renouvelables, la performance du réseau) à la lumière des objectifs énergétiques régionaux et des politiques adoptées.

Coordination opérationnelle : Constituer un réseau actif de PFN sur les statistiques énergétiques dans chaque État membre et définir des canaux de communication appropriés pour coordonner les besoins de formation et les programmes de renforcement des capacités. Intégrer tout flux de données pertinent identifié lors de discussions régulières.

Lorsque les intérêts se rejoignent en ce qui concerne les statistiques sur l'énergie, identifier conjointement les domaines clés de financement prioritaire et coordonner le développement des projets. L'obtention de données fiables sur l'énergie permet d'éclairer les décisions d'investissement en mettant en évidence les zones où les besoins ou le potentiel de développement sont les plus importants. Ceci soutient les efforts de la CEEAC pour attirer la participation du secteur privé et le financement international pour les projets d'infrastructure, l'énergie renouvelable et les interconnexions régionales.

4.1.3 AVANTAGES

1	Amélioration de la fiabilité des données : Des statistiques unifiées sur l'énergie soutiendraient les politiques de développement de la CEEAC et les repères continentaux de l'AFREC.
2	Cohérence des politiques : Aligner les politiques énergétiques nationales de la CEEAC sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en réduisant les doublons.
3	Rentabilité : Une infrastructure partagée pour la collecte et l'analyse des données pourrait réduire les coûts opérationnels.

La collaboration entre l'AFREC et la CEEAC en matière de données et de statistiques énergétiques est fondamentale pour obtenir des informations fiables, harmonisées et exploitables sur l'énergie en Afrique Centrale. Ce partenariat fournit les informations qui sous-tendent la planification énergétique régionale, la formulation de politiques et le suivi des progrès. Il contribue ainsi à atteindre des objectifs plus larges de développement économique, d'intégration et de durabilité.

Domaines de collaboration pertinents entre l'AFREC et la CEEAC sur les données et les statistiques de l'énergie

La Commission africaine de l'énergie (AFREC) et la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ont plusieurs domaines de collaboration recoupés en ce qui concerne les données et les statistiques énergétiques. Leur coopération est essentielle pour harmoniser l'information sur l'énergie, appuyer l'élaboration de politiques et faire progresser l'intégration régionale dans le secteur de l'énergie.

Principaux domaines de collaboration :

1 Développement et harmonisation de bases de données sur l'énergie

Le mandat de l'AFREC comprend la conception, la création et la mise à jour d'une base de données continentale sur l'énergie (le Système et la Base de données sur l'énergie en Afrique, AEIS) afin de faciliter la diffusion et l'échange rapide d'informations sur l'énergie entre les États membres de l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) comme la CEEAC.

Les Institutions de la CEEAC sont également impliquées dans la tenue de systèmes statistiques énergétiques (exemple le SIE-PEAC). La CEEAC, participe conjointement avec l'AFREC aux activités d'harmonisation auprès des États membres pour s'assurer que les données et statistiques énergétiques régionales sont alignées sur les normes et méthodologies continentales, favorisant ainsi la comparabilité et l'intégration régionales et continentales.

Concrètement il s'agit de travailler sur les points suivants :

- Mettre à disposition de la CEEAC les informations collectées par l'AFREC auprès des États membres. Cela suppose d'une part d'établir éventuellement un protocole additionnel au niveau institutionnel et d'autre part lister les informations et les formats de communication.
- Appuyer la CEEAC par l'AFREC dans la conception de ses systèmes de gestion de base de données sur l'énergie. L'objectif est de fournir un retour d'expérience et s'assurer l'harmonisation des systèmes d'information. Cela permet également d'anticiper les conceptions d'interfaces pour rendre les bases de données interopérables (par exemple le questionnaire AFREC d'un État membre peut directement être téléchargé dans la base de données énergie de la CEEAC).
- L'AFREC et la CEEAC s'assurent par une revue des informations diffusées sur leurs plateformes de la cohérence des données.

2 Renforcement des capacités et formation

L'AFREC organise régulièrement des ateliers de formation à l'intention des points focaux nationaux des États membres, y compris ceux de la CEEAC, afin de renforcer les capacités de collecte de statistiques sur l'énergie, de gestion des données et d'établissement de bilans énergétiques.

Ces ateliers sont souvent organisés en collaboration avec des partenaires internationaux (par exemple, l'Agence internationale de l'énergie) et sont essentiels pour normaliser les pratiques de collecte et de communication des données dans la région.

La collaboration dans ce domaine vise à mieux identifier les lacunes et les besoins de chaque État membre en termes de renforcement de capacité pour atteindre une production de données statistiques qui répondent aux définitions et niveau de qualité des standards internationaux. Ce volet comprend :

- Un processus d'évaluation des besoins de chaque État membre (interviews conduits régulièrement par AFREC et CEEAC), qui se traduit par un plan pluriannuel de formation et de renforcement de capacité.
- Une collaboration de CEEAC et AFREC pour identifier les sources et obtenir des financements des programmes de formation du plan de formation et de renforcement de capacité.
- Une mise à disposition de matériel pédagogique d'autoformation (guide, webinaires, cours en ligne) afin de promouvoir une maintenance des compétences permanente.
- La réalisation régulière de formations régionales ou interrégionales sur les sujets identifiés dans le plan de formation.

3 Collecte et diffusion des données

L'AFREC collecte, compile et publie des statistiques énergétiques complètes sur la production, la consommation, les importations et les exportations pour les pays africains, y compris les membres de la CEEAC.

Actuellement, les États membres de la CEEAC fournissent des données nationales à l'AFREC, qui sont ensuite agrégées et diffusées par le biais de la plateforme de l'AFREC, soutenant ainsi l'élaboration des politiques régionales et continentales et les décisions d'investissement.

Les données sont accessibles à la CEEAC en tant qu'institution régionale participant à l'AFREC. Cette activité consiste à établir un cadre d'échange des informations précisant :

- Les institutions de la CEEAC qui participent à cet échange (PEAC, CEREEAC, Département de Prévision Economique et des Statistiques de la Commission.)
- Les données transmises par l'AFREC à la CEEAC en précisant la fréquence et les formats de transmission et inversement les données transmises par la CEEAC à l'AFREC, avec les mêmes précisions.
- L'identification d'un réseau commun de Points focaux nationaux dans le domaine de l'Énergie dans un souci d'éviter des doublons ou la démultiplication des points focaux (plusieurs PFN par sujet d'enquête : Bilan National, Tarifs, Efficacité Énergétique, etc.)
- Harmoniser les supports d'enquête qui peuvent avoir des éléments spécifiques pour CEEAC afin de se rapprocher autant que faire ce peu du standard international et continental que porte la CEEAC. L'adoption simple du questionnaire AFREC peut être envisagée.

4 Renforcement de la participation de la CER aux groupes techniques de l'AFREC

Les données et les résultats analytiques de l'AFREC éclairent les politiques, les stratégies et les plans directeurs nationaux régionaux ou continentaux en Afrique. La collaboration garantit que les cadres politiques de la CEEAC sont fondés sur des données précises, actualisées et harmonisées, ce qui facilite la prise de décisions fondées sur des données probantes.

L'AFREC et la CEEAC collaborent également sur des domaines de données spécialisés, notamment les indicateurs d'efficacité énergétique, les méthodes d'évaluation des consommations domestiques de la biomasse...

L'AFREC et la CEEAC organisent également une réflexion sur la façon de transmettre les informations des États membres vers des institutions comme l'IEA à partir d'une seule source de collecte d'information nationale. Les barrières à lever étant les processus de transmission des données propres à chaque institution.

Pour chacune de ces thématiques, l'AFREC identifie les formats de participation ou instances appropriées qui répondent aux demandes de la CEEAC. La CEEAC organise un système de représentation de la CER qui permet à la fois permet la participation de l'expertise la plus pertinente et rationaliser ressources financières à mobiliser pour les déplacements.

1. Amorcer un dialogue bilatéral

- 1 Organiser des discussions de haut niveau entre l'AFREC et les Départements de Commission impliqués dans le processus de constitution de statistique énergétique (DERNADR et DATI) avec l'appui du DPES
- 2 S'aligner sur **des objectifs communs**, tels que l'harmonisation de la collecte de données sur l'énergie, l'amélioration de la qualité des données et le soutien aux États membres dans le développement d'un système d'information sur l'énergie national (SIEN).

2. Définir le champ de la coopération

Articuler clairement les domaines thématiques de collaboration :

- 1 Harmonisation des méthodologies des statistiques de l'énergie et soutien aux systèmes d'information sur l'énergie
- 2 Renforcement des capacités et assistance technique aux États membres de la CEEAC.
- 3 Collectes de données.
- 4 Participation de la CEEAC dans les groupes techniques de l'AFREC.

3. Rédiger le protocole d'accord

- 1 Inclure les objectifs, les rôles et les responsabilités, la structure de gouvernance, les mécanismes de rapport et d'examen.
- 2 Proposer un comité ou un groupe de travail technique de coordination.
- 3 Définir les domaines de création de groupes de travail techniques dédiés (efficacité énergétique, énergie de la biomasse, etc.).

4. Obtenir l'adhésion institutionnelle

- 1 Partager le projet de protocole d'accord pour les examens internes au sein des départements des Commissions de l'AFREC et de la CEEAC.
- 2 Consulter les principales parties prenantes nationales (ministères de l'Énergie, bureaux de statistique).
- 3 Finaliser et signer officiellement le protocole d'accord lors d'un événement de haut niveau ou d'un dialogue politique.

5. Mettre en œuvre des activités conjointes

- 1 Élaborer un **plan de travail conjoint pluriannuel**.
- 2 Désigner des points focaux et établir l'unité en charge de la coordination.
- 3 Surveiller, évaluer et rendre compte des progrès dans le cadre de réunions conjointes semestrielles.



5.1 LISTE DES ENTRETIENS

Les entrevues suivantes ont été réalisées auprès des intervenants à l’appui du diagnostic et de l’élaboration du plan d’action :

N°	Date	Participant	Sujet
1	19/05/2025	Joel NKEGNA , CEEAC Directeur Prévision Economique et Statistiques Rajia ALHABOUBY IED Consult Philippe GARNIER IED Consult	Présentation du contexte des statistiques régional
2	27/05/2025	Joel NKEGNA , CEEAC Directeur Prévision Economique et Statistiques Rajia ALHABOUBY IED Consult Philippe GARNIER IED Consult	Echanges sur le cadre de coopération AFREC CEEAC

Table 3 : Liste des entretiens



AFREC
Commission Africaine
de l'Énergie

Union
Africaine 

© 2025- Commission Africaine de l'Énergie (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035,
Algiers, ALGERIA

Tel: +213 23 45 9198

Fax: +213 23 45 9200

afrec@africanunion.org

www.au-afrec.org

